

## **COMMISSIONS OBLIGATOIRES**

Ces commissions sont Permanentes et seuls les conseillers municipaux peuvent en faire partie.

### **Appel d'offres**

Cette commission permanente est appelée à apprécier le résultat de tous les marchés publics de fournitures et services supérieurs à 90 000€ HT et de travaux supérieurs à 5 186 000€ HT.

### **Commission électorale**

Cette commission est chargée de l'actualisation des listes électorales de la commune : en enregistrant les nouvelles inscriptions, en radiant certains électeurs et en dressant la liste officielle pour l'année à venir.

### **CCID : Commission Communale Des Impôts Directs**

Chaque année, cette commission constate les changements intervenus depuis l'exercice précédent pour faire un état des bases de chaque foyer ou entreprises pour le calcul de la fiscalité locale. Elle est effectuée chaque année par l'inspecteur des impôts compétent avec le concours du maire et de la commission communale des impôts directs.

## **COMMISSIONS FACULTATIVES**

Ces commissions sont Permanentes et seuls les conseillers municipaux peuvent en faire partie.

### **Finances**

Cette commission contrôle les résultats financiers de la commune (Général et assainissement) et prépare les budgets de l'année à venir. Elle travaille également au niveau de la fiscalité et des emprunts.

### **Travaux, Bâtiments, Routes et Chemins, Assainissement, Accessibilité et ADAP**

Cette commission est chargée des questions relatives à l'entretien du patrimoine communal: bâtiments publics, voirie et réseaux divers, ainsi que leur mise en accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite).

### **Sociale, Affaires Scolaires (Ecole, garderie, cantine, Bibliothèque), jeunesse**

Cette commission est chargée des affaires sociales, de tout ce qui touche à l'école (hors infrastructure) : Conseil d'école, restauration scolaire, bibliothèque, Conseil des jeunes

### **Sport, Pompiers**

Cette commission est chargée des relations avec les associations sportives, ainsi que des pompiers (recrutement,...), présence aux AG,....

### **SCOT, PLUi, Urbanisme, Environnement, Agriculture**

Elle est chargée des affaires en matière d'urbanisme. Cette commission est également chargée de la gestion de l'habitat, ainsi que de l'ensemble du foncier et du patrimoine. Elle recouvre les questions environnementales et d'agriculture.

### **Communication, fêtes et cérémonies**

Cette commission est chargée de traiter les dossiers relatifs aux événements municipaux, ainsi qu'à la gestion de la vie associative et participe ainsi à "l'esprit village". Elle travaille également à la communication externe et interne de la Commune (CHEVROUTI, INTERNET.)

### **COMMISSIONS MIXTES (Conseil et bénévoles)**

#### **Fleurissement, Décorations Noël, Cimetière et église**

Cette commission est chargée de la décoration de la commune (Fleurissement, déco de Noël). Elle s'occupe également du cimetière et de l'église

#### **CCAS Centre Communal d'Action Social**

Il organise l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Pour y parvenir, les CCAS possèdent d'ailleurs une double fonction : Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire, micro crédit social...), fruit de la politique d'action sociale de la commune.

#### **Comité des fêtes**

Il a pour but l'organisation et la coordination de manifestations communales. Il a aussi pour but de sauvegarder du lien social et humain.

#### **Grands Electeurs**

Aux nombre de 3 pour la commune, ils sont chargés d'élire les Sénateurs tous les 6 ans.

#### **Délégué Sécurité Routière**

Référent de la commune, il est Chargé de la relation avec les différentes institutions et de l'animation.

#### **Représentant des Armées**

Référent de la commune, il est Chargé de la relation avec les différentes institutions et de l'animation.

#### **RGPD**

Référent de la commune, il est chargé de la relation avec les différentes institutions (CNIL) et du respect du règlement de la protection des données.

**SI@A : Syndicat de distribution d'électricité**

La commune a transféré sa compétence : Eclairage public, électricité, communication électronique, gestion du cadastre et du guichet unique

Représente la commune auprès du syndicat - participe aux réunions syndicales et a l'AG

**SIAER : Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la REYSSOUZE**

La commune a transféré sa compétence Hors GEMAPI au syndicat - gestion des milieux aquatiques

Représente la commune auprès du syndicat - participe aux réunions syndicales et a l'AG

**Syndicat intercommunal de distribution d'eau de la basse REYSSOUZE**

La commune a transféré sa compétence de distribution de l'eau potable au syndicat

Représente la commune auprès du syndicat - participe aux réunions syndicales et a l'AG